Réunion du Conseil municipal

du lundi 29 avril 2019 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 23 avril 2019

Compte-rendu sommaire

Service des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction Conseil, Performance et Affaires Juridiques

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
DC8006VA2	Travaux de traitement de l'enveloppe thermique de l'école élémentaire Gustave Branly à Strasbourg – Lot 03 : Ossature bois – Bardage – Menuiserie extérieure bois – Protection solaire	8 mois (2 phases de 4 mois)	HUNSINGER	1 176 051,20	28/02/2019
DC8006VA2	Travaux de traitement de l'enveloppe thermique de l'école élémentaire Gustave Branly à Strasbourg – Lot 10: Chauffage - Ventilation	8 mois (2 phases de 4 mois)	JUKI	199 781,02	28/02/2019

Il est en outre demandé au Conseil d'approuver la passation des avenants.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

Adopté

2 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la ville de Strasbourg entre le 1er janvier 2019 et le 31 janvier 2019. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 28 avril 2014 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

3 Approbation de la méthode et des modalités d'élaboration des remboursements calculés par la Commission mixte paritaire régissant les remboursements de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2018.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

a) la répartition des charges de personnel à 60,14% pour le groupe Ville (Ville de Strasbourg, Œuvre Notre-Dame, Haute école des arts du Rhin) et à 39,86% pour le groupe Eurométropole (budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des transports collectifs, des ordures ménagères et du budget du CCAS) pour l'exercice 2018 ;

b) les nouveaux critères exposés dans l'énoncé des motifs ;

Il est également demandé au Conseil de donner mandat :

- à la Commission mixte paritaire pour valider les répartitions Ville/Eurométropole correspondant à l'exercice 2019 ;

- à la Commission mixte paritaire pour travailler sur de nouvelles répartitions pouvant notamment être issues d'évolutions d'organigramme.

Adopté

4 Présentation des comptes 2018 et du budget 2019 du Crédit Municipal.

En mars 2019, le Conseil d'orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal a approuvé ses comptes 2018.
En vertu de la loi du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal, ces comptes doivent être communiqués au Conseil municipal.
L'activité en 2018 concerne principalement le prêts sur gages et les ventes publiques y afférentes.
Le Crédit Municipal a dégagé un excédent global de 57 820 €.

Les éléments financiers dans leur ensemble, notamment au regard du coefficient d'exploitation, traduisent une situation équilibrée, saine et rassurante pour l'avenir.

Adopté

5 Conclusion d'accords-cadres et approbation d'une convention de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1) la conclusion des accords-cadres avec émission de bons de commande sans maximum d'une durée fixe d'un maximum de 4 ans.
2) la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et l'Œuvre Notre-Dame dont l'Eurométropole de Strasbourg assurera la mission de coordinateur,

La convention de groupement de commande portera sur la passation d'accords-cadres pour :

- des missions de Coordination Sécurité Protection de la Santé dans le cadre d'opérations de la ville de Strasbourg, de l'Œuvre Notre-Dame et de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- des missions d'études géotechniques dans le cadre d'opérations de la ville de Strasbourg, de l'Œuvre Notre-Dame et de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- des diagnostics Amiante dans le cadre d'opérations de la ville de Strasbourg, de l'Œuvre Notre-Dame et de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- des travaux de sécurisation des immeubles désaffectés de la ville de Strasbourg, de l'Œuvre Notre-Dame ou de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- des études de programmation et d'accompagnement des réorganisations dans les services pour des opérations de la ville de Strasbourg, de l'Œuvre Notre-Dame et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention de groupement de commande avec l'Eurométropole de Strasbourg et l'Œuvre Notre-Dame,
- à exécuter les accords-cadres résultant du groupement de commande et concernant la ville de Strasbourg.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser l'Administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame :

- à signer la convention de groupement de commande avec la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg,
- à exécuter les accords-cadres résultant du groupement de commande et concernant la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Adopté

6 Avis sur les emplois Ville.

Il est demandé au Conseil d'approuver, après avis du CT, les suppressions, créations et transformations d'emplois.

Adopté

7 Avis de la ville de Strasbourg concernant la vente par la paroisse catholique Saint Louis de la Robertsau de trois parcelles de terrain.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la vente par la paroisse catholique Saint Louis de la Robertsau à :

- M. Richard SCHWEMMER et Mme Hanna Mervi Annukka KARKKAINEN, demeurant à 67000 Strasbourg, 44 rue Bautain, d'une parcelle de 3 a 92 ca cadastrée section BC N° 294/22, rue Jeanne d'Arc, dont le prix de vente est de 380 000 € ;

- la Ville de Strasbourg, d'une parcelle de 3 a 10 ca, cadastrée section BI N° 16, rue Boecklin, dont le prix de vente est de 142 600 € ;

- la société AVANT-GARDE PROMOTION, sarl au capital de 200 000 €, dont le siège social est à 67000 Strasbourg, 75 route de la Wantzenau, d'une parcelle de 11 a 57 ca, cadastrée section BI N° 25, rue des Jardiniers, dont le prix de vente est de 930 000 €.

Le montant total de ces ventes, soit 1 452 600 €, sera affecté par la paroisse à des travaux de réhabilitation du Foyer Saint Louis (toiture, isolation, mise en conformité d'accès handicapé…).

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

8 Acquisition par la ville de Strasbourg d'une parcelle auprès de la Fabrique Paroissiale Catholique de la Robertsau rue Boecklin à Strasbourg Robertsau.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition, par la ville de Strasbourg de la parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg – Robertsau - Lieu dit : Rue Boecklin
Section BI N°16 de 3.10 ares
propriété de la Fabrique Paroissiale Catholique de la Robertsau
pour le prix de 46 000 € l'are soit un prix total de 142 600 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

9 Vente d'un terrain "Porte des Romains" à Strasbourg Koenigshoffen (lieudit ; rue de la Charmille), à l'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du tour de France, pour la réalisation d'un centre de formation.

Il est demandé au Conseil d'approuver, dans le cadre de la recomposition urbaine de la Porte des Romains et en vue de la construction d'un centre de formation d'une surface de plancher de 5 550 m², la vente au profit de l'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (ou de toute autre personne morale qui lui plaira de substituer avec l'agrément de la ville de Strasbourg) de la parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg
Koenisghoffen Cronenbourg
Lieudit : rue de la Charmille
Section MH n° 216 /15 de 65,02 ares issue de la parcelle section MH n° 192/15

Moyennant le prix de vente de 788 800 € (sept cent quatre-vingt-huit mille huit cent euros) hors frais, taxes et droits divers éventuellement dus par l'acquéreur, étant précisé que ce prix ne sera pas soumis à TVA. Ce prix est un prix plancher qui pourra faire l'objet d'un complément de prix pour chaque m² supplémentaire au-delà de 5 550 m², à hauteur de 180 €/m² de surface de plancher.

La vente interviendra aux conditions suivantes à insérer dans l'acte de vente à intervenir :

- une restriction au droit de disposer garantissant l'interdiction pour l'acheteur de revendre le terrain nu, sans l'accord de la ville dans un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente ;

- une obligation d'affectation à usage de centre de formation pendant une durée de 10 ans sanctionnée par un droit à la résolution inscrit au Livre Foncier ;

- l'obligation pour l'acquéreur de procéder au démarrage effectif des travaux dans un délai de douze mois à compter de la signature de l'acte de vente. Cette obligation sera sanctionnée par un droit à la résolution au profit de la ville de Strasbourg avec inscription au Livre Foncier. Ce droit à la résolution pourra être radié sur présentation par l'acquéreur d'un procès-verbal de démarrage significatif des travaux effectué par voie d'huissier ;

- la réalisation d'un quota d'heures d'insertion : la réalisation d'un quota d'heures d'insertion : l'acquéreur s'engage à réaliser un quota d'heures d'insertion dans le cadre des travaux à intervenir (construction du centre de formation). Il s'engage à prendre l'attache d'un facilitateur qui analysera la mise en œuvre du dispositif des clauses sociales et assurera leur suivi. Il participera aux frais financiers liés aux travaux d'analyse

et de suivi des clauses sociales qu'il aura définis en concertation avec le facilitateur.

Le quota d'heures d'insertion à réaliser ne pourra (sauf avis motivé du facilitateur) être inférieur à 4 heures par tranche de 10 000 € HT de travaux.

Le non-respect de cette condition particulière portant sur l'insertion par l'emploi entraînera la mise en œuvre d'une astreinte de 35 € par heure non exécutée (au regard de l'engagement formalisé avec le facilitateur) sur simple réception par l'acquéreur d'un courrier de la ville de Strasbourg constatant l'inexécution de l'obligation.

- compte tenu des études de sols transmises à l'association, l'acquéreur prendra les biens en l'état, sans garantie de la collectivité, notamment au niveau de l'état du sol et du sous-sol. Il fera son affaire personnelle de toute obligation complémentaire de remise en état sanitaire du sol et du sous-sol et de tout vice caché du sol et du sous-sol ;

- la ville s'engage à céder un terrain entièrement libre de toute location ou occupation, et clôturé.

Il est également demandé au Conseil de décider la signature d'une promesse synallagmatique dans un délai maximum de trois mois à compter de la présente délibération. A défaut la ville de Strasbourg se réserve le droit de se délier de ses engagements envers l'association des Compagnons du devoir.

La promesse de vente intégrera les conditions suivantes :

- les conditions de la vente décrites ci-dessus ;
- l'obligation pour l'association de déposer un permis de construire auprès des services administratifs compétents dans un délai maximum de 12 mois à compter de la signature de la promesse de vente, et de produire au vendeur dans ce même délai, le récépissé de dépôt complet de sa demande. A défaut la promesse de vente sera caduque sans indemnité de part et d'autre, si bon semble à la ville de Strasbourg ;
- les conditions suspensives suivantes :

1. l'obtention par Les Compagnons du Devoir de l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la construction du centre de formation, purgées de tout recours et retrait et ne mettant pas à la charge de l'acquéreur de demande particulière de la commune type projet urbain partenarial ;
2. l'absence de servitudes de droit privé, de servitudes administratives ou de règles d'urbanisme de nature à déprécier, de manière significative, la valeur du bien ou à nuire au projet de l'acquéreur ;
3. que les résultats de l'étude géotechnique qui sera réalisée par l'association, à ses frais, ne remettent pas en cause de manière significative soit l'équilibre financier de l'opération soit la faisabilité technique du projet ;
4. l'absence d'exercice d'un quelconque droit de préemption ou de priorité ;
5. l'absence de prescriptions au titre de la loi sur l'eau, soit en cas de prescriptions que celles-ci ne remettent pas en cause et ce de manière significative, soit l'équilibre financier de l'opération soit la faisabilité technique du projet ;
6. l'obtention auprès de la Préfecture d'une lettre confirmant que le bien n'a jamais supporté une installation classée ;

7. la justification par la Commune d'une origine de propriété trentenaire ;
8. de l'obtention s'il y a lieu par le vendeur d'une déclaration préalable compte-tenu du fait que la division de la parcelle-mère est réalisée en vue de la création d'un terrain à bâtir et de l'absence de recours et retrait à l'encontre de celle-ci ;
9. les campagnes de fouilles archéologiques, qui seront réalisées par la ville de Strasbourg à ses frais et conformément aux prescriptions relatives à la législation « archéologie préventive », ne se poursuivent pas au-delà du délai de 20 mois imparti pour la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives.

Ces conditions devront être réalisées dans un délai maximum de vingt mois à compter de la signature de la promesse.

Toutefois, pour la condition suspensive relative à l'obtention des autorisations administratives purgées de tout recours et retrait, la Ville et l'Association conviennent expressément que si cette condition n'était pas réalisée dans un délai de vingt mois à compter de la signature de la promesse de vente, les parties se réuniront pour tenter de trouver, de bonne foi, une solution pour assurer la bonne issue du projet.

L'acte de vente devra être signé trois mois au plus tard après réalisation de la dernière en date des conditions suspensives.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à :

- signer l'avant-contrat, l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la délibération ;
- lancer le marché de fouilles archéologiques pour la réalisation du centre de formation et des espaces publics attenants estimé à 500 000€ TTC ;
- conduire toutes les procédures, prendre tous les actes administratifs et mettre en œuvre toutes les formalités nécessaires à la réalisation de l'opération et à signer tous documents correspondants.

Adopté

10 Transactions amiables sur le territoire de la ville de Strasbourg - Quartier Strasbourg Robertsau.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1) la rétrocession, par la ville de Strasbourg, à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée provisoirement section AX n°(2)/133 de 0,22 are issue de la parcelle cadastrée section AX n°517/33 de 12,44 ares sise rue des Maraichers à Strasbourg Robertsau,

à M. Eric HEILIGENSTEIN inscrit comme tel au livre foncier comme propriétaire de la parcelle cadastrée section AY n°62 de laquelle a été disjointe la dite parcelle objet de la rétrocession. L'acquéreur est dispensé du paiement du prix de rétrocession.

L'acquéreur prendra la parcelle en l'état, sans garantie de la ville de Strasbourg, au niveau de l'état du sol et du sous-sol.

2) La vente, par la ville de Strasbourg, au profit de M. et Mme RIVES/STAHLKOPF, de la parcelle cadastrée provisoirement suivante sise rue Mélanie à Strasbourg Robertsau :

Section BK n°(2)/123 de 0,30 are issue de la parcelle cadastrée section BK n°136/123 de 44,25 ares ;

moyennant le prix de 25 000 € l'are soit pour une surface de 0,30 are, le prix de 7 500 € HT et frais éventuellement dus par les acquéreurs.

Les acquéreurs prendront la parcelle en l'état, sans garantie de la ville de Strasbourg, au niveau de l'état du sol et du sous-sol.

3) La vente, par la ville de Strasbourg, au profit de M. Eric MORFAUX, de la parcelle cadastrée suivante rue de la Perche à Strasbourg Robertsau :

BO n°176/31 de 0.43 are,

moyennant le prix de 25 000 € l'are soit pour une surface de 0,43 are, le prix de 10 750 € hors taxes et frais éventuellement dus par l'acquéreur.

L'acquéreur prendra la parcelle en l'état, sans garantie de la ville de Strasbourg, au niveau de l'état du sol et du sous-sol.

4) La régularisation de la situation juridique et financière de la parcelle cadastrée section BL n°(1)/29 de 2.10 ares issue de la parcelle cadastrée section BL n°143/29 de 4,40 ares rue de la Tanche à Strasbourg Robertsau ;

propriété de la ville de Strasbourg, mais pour laquelle le prix d'acquisition n'a pas été payé en application du contrat en date du 21 octobre 1935, soit un prix d'acquisition de 12 000 € l'are soit un prix de 25 200 € à verser aux ayants droits de M. et Mme Frédéric GEYLER.

La ville de Strasbourg retrouvera à l'issue du payement de la créance la pleine jouissance et possession de la parcelle.

Il est aussi demandé au Conseil de donner :

Un avis favorable à la rétrocession par l'Eurométropole de Strasbourg de la parcelle cadastrée section AX N°474/34 de 2.31 ares à l'euro symbolique à la copropriété sis 14/16 rue Constant Strohl.

L'acquéreur est dispensé du paiement du prix de rétrocession.

Il est en outre demandé d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

11 Déclassement d'une emprise du domaine public sise place Adrien Zeller à Strasbourg-Wacken - restaurant S'Wacken Hiesel.

Il est demandé au Conseil de constater la désaffectation de l'emprise d'espace vert d'une surface de 5,13 ares, provisoirement cadastrée section BX, numéro (1)/77, sise place Adrien Zeller à Strasbourg-Wacken.

Il est également demandé au Conseil de prononcer le déclassement du domaine public de l'emprise d'espace vert d'une surface de 5,13 ares, provisoirement cadastrée section BX, numéro (1)/77, sise place Adrien Zeller à Strasbourg-Wacken.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

12 Reconversion de la Manufacture des Tabacs à Strasbourg :

- **Adhésion de la ville de Strasbourg à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la SERS et les autres acquéreurs de volumes par voie d'avenant (participation de la ville de Strasbourg aux dépenses communes et cofinancement des aménagements des volumes AD et AE)**
- **Approbation de l'opération de redéploiement partiel des activités de la Haute Ecole des Arts du Rhin dans les bâtiments de la Manufacture de Tabacs**

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'adhésion de la ville de Strasbourg à la convention de maîtrise d'ouvrage unique et de participation aux dépenses communes du projet de reconversion de la Manufacture des Tabacs signée entre la SERS et l'Etat le 1er octobre 2018,

- le projet d'avenant n°1 et ses annexes, à savoir le bilan financier prévisionnel réactualisé, l'ordre de service approuvant l'avant-projet avec ses prescriptions ainsi que le plan des rétrocessions d'ouvrages au titre des volumes AD et AE,

- le co-financement de la ville de Strasbourg, au titre du volume AD, des postes listés dans le bilan pour un montant total, au stade AVP de :

  - 340 312 € HT soit 408 375 € TTC au titre de sa compétence propre en matière d'aménagements d'espaces publics ;
  - 409 588 € HT, soit 491 506 € TTC au titre de sa compétence en tant que future propriétaire du volume AG et maître d'ouvrage du projet de redéploiement partiel de la Haute école des arts du Rhin.

- le lancement du projet d'aménagement de voirie et réseaux divers (VRD) sur le volume AE pour un montant prévisionnel total (stade Esquisse) de 200 000 € HT impliquant une participation de la ville de Strasbourg pour un montant prévisionnel de 41 667 € HT soit

50 000 € TTC, le solde étant pris en charge par l'Eurométropole de Strasbourg,

- l'opération de redéploiement partiel des activités de la Haute Ecole des Arts du Rhin dans les bâtiments de la Manufacture de Tabacs (volume AG) pour un montant de 10 500 000 euros TTC ;

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser :

- le lancement des études et des marchés de travaux en vue d'aménager le volume AE et plus généralement les alentours selon un programme qui reste à définir.

- le Maire ou son-sa représentant(e) :

  - à signer l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique et de participation aux dépenses communes du projet de reconversion de la Manufacture des Tabacs, signée entre la SERS et l'Etat en date du 1er octobre 2018,
  - à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures relatifs à l'opération de redéploiement partiel des activités de la Haute Ecole des Arts du Rhin dans les bâtiments de la Manufacture de Tabacs (volume AG) conformément à la réglementation des Marchés Publics prévue au code de la commande publique et à signer et exécuter tous les actes en résultant,
  - à signer la demande de permis de construire,
  - à solliciter auprès des différents partenaires les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

- et à signer tout document permettant la bonne exécution de la délibération.

Adopté

13 Avis sur le lancement d'une consultation par appel à projets pour la réalisation d'un pôle de loisirs urbains dans le secteur des Halles à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable :

- au lancement d'un appel à projets,
- à l'emprise concernée par cet appel à projets, sous réserve de l'approbation du déclassement à venir du foncier.

Adopté

14 Plan patrimoine Eurométropole - Avis préalable (article L 5211-57 du Code général des collectivités territoriales) à la vente par l'Eurométropole de Strasbourg de l'immeuble situé 4 rue des Aulnes à Strasbourg-Neudorf.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la vente de l'ensemble immobilier sis à Strasbourg - Neudorf, 4 rue des Aulnes, cadastré section DY n° 235 de 3,67 ares, au

profit de la SCI LES AULNES (2 rue d'Aquitaine 67116 Reichstett), ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait avec accord écrit de l'Eurométropole de Strasbourg, moyennant le prix de 180 000 € (cent quatre-vingt mille euros) hors frais et taxes divers dus par l'acquéreur.

La vente sera assortie des conditions essentielles et déterminantes suivantes :

- l'acquéreur s'interdit de revendre le bien dans un délai de cinq (5) ans à compter de la signature de l'acte de vente sans l'accord préalable de l'Eurométropole de Strasbourg. Cette restriction au droit de disposer sera inscrite au Livre Foncier. Cette obligation sera à la charge du premier acquéreur et à tout nouvel acquéreur en cas de vente ultérieure du bien immobilier dans ledit délai.
- l'acquéreur prendra le bien vendu en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance, sans aucune garantie de la part du vendeur pour raison soit de l'état du sol et du sous-sol à raison de fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées sous le terrain, de mitoyenneté, d'erreur, d'omission dans la désignation du bien immobilier ou de la structure du bâtiment. L'Eurométropole ne garantit pas l'état structurel du bâtiment. L'acquéreur déclare avoir visité les lieux et prendra le bien en l'état sous sa seule responsabilité et à ses frais.

L'offre du candidat acquéreur est intégralement autofinancée et a été émise sans condition suspensive, obligeant ainsi l'acquéreur à signer l'acte constatant le transfert de propriété dans un délai maximum de 3 mois suivant la notification de la délibération.

Adopté

15 Cession du lot de chasse n°1 "Strasbourg-Robertsau" et modalités de relocation à l'issue du classement en Réserve naturelle nationale.

Il est demandé au Conseil de s'engager à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour l'application du plan d'action visant à contenir les populations de sanglier dans l'espace classé en réserve, non chassé, sur son ban communal.

Il est également demandé au Conseil d'approuver :

- la candidature présentée par le locataire en vue de la cession du lot de chasse n°1 « Strasbourg-Robertsau » ;
- l'anticipation de la procédure de location du lot de chasse n°1 intitulé Strasbourg-Robertsau ;
- le futur découpage du lot de plaine, calé sur le périmètre de la réserve ;
- les critères de non-recevabilité proposés afin de garantir un juste équilibre entre la pratique de la chasse et la fréquentation du public sur le lot de plaine ainsi constitué.

Il est aussi demandé au Conseil :

- d'agréer la candidature de M. Denis FOERSTER, domicilié à Soultz-les-Bains - 67120 ;

Aussitôt la parution du décret de classement en Réserve naturelle nationale :

- de recourir à la procédure par appel d'offres pour la mise en location du bail de chasse - lot n°1 ;
- de valider les clauses particulières du futur contrat de chasse du lot – lot n°1 ;

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à mener la procédure de cession du lot de chasse n°1 au profit de M. Denis FOERSTER, en application de l'arrêté préfectoral fixant le cahier des charges type ;
- à signer l'avenant au bail de chasse y résultant ;

Aussitôt la parution du décret de classement en réserve naturelle :

- à mettre en œuvre la procédure de location de la chasse en application de l'arrêté préfectoral fixant le cahier des charges type ;
- à choisir le locataire après avis et examen des candidatures par la commission communale de chasse ;
- à signer le bail de chasse y résultant.

Adopté

16 Attribution de subventions au Parc Naturel des Vosges du Nord, à l'Université de Strasbourg et aux Amis du Zoo de l'Orangerie.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'affectation des subventions suivantes :

1. 27 993 € au Parc Naturel des Vosges du Nord,
2. 67 132,94 € à l'Université de Strasbourg,
3. 270 000 € à l'Association des Amis du Zoo de l'Orangerie.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes.

Adopté

17 Attribution d'une subvention à l'association Eco-Conseil pour l'organisation de l'évènement « 48 heures de l'agriculture urbaine ».

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de 30 000 € à l'association Eco-Conseil.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions correspondantes.

Adopté

18 Participation de la ville de Strasbourg au réseau Natura 2000.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le projet de contrat Natura 2000 en faveur des chiroptères dans la réserve naturelle de Strasbourg-Neuhof / Illkirch-Graffenstaden ;
- le projet de contrat Natura 2000 en faveur de la Sterne Pierregarin sur la pointe sud de l'île du Rohrschollen ;

Il est également demandé au Conseil de valider les programmes de travaux relatifs à ces deux contrats.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à effectuer les demandes de subventions éligibles auprès des autorités administratives compétentes ;
- à signer les conventions et les contrats y résultant.

Adopté

19 Candidature de Strasbourg au titre de Capitale verte européenne 2021.

Strasbourg a candidaté au titre de Capitale verte européenne (European Green Capital Award) pour 2021.

La Commission Européenne du 11 avril 2019 a sélectionné 3 villes pour être auditionnées le 20 juin 2019 à Oslo.

Ainsi la seconde candidature « Capitale verte européenne » a d'ores et déjà fourni une nouvelle impulsion aux politiques publiques et stimule aujourd'hui la mise en œuvre d'ambitieux Objectifs pour 2030.

Il s'agit maintenant d'engager une démarche pour dialoguer avec les acteurs du territoire, les partenaires, les citoyens, les associations, les entreprises, les établissements de recherche, pour faire fructifier nos atouts et mettre en œuvre de concert une stratégie 2030 pour notre territoire.

Communiqué

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

20 Soutien aux acteurs de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire.

Il est demandé au Conseil d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice budgétaire 2019 :

Nom de l'association	**Montant**
Mission locale pour l'emploi de Strasbourg	140 000 €
COLECOSOL	17 000 €
TOTAL	**157 000 €**

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires : conventions, arrêtés et avenants.

Adopté

21 Agriculture : programme d'actions 2019/2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver le programme détaillant les actions à mener pour la période 2019/2020 relatif à la stratégie de développement d'une agriculture locale durable et innovante entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, la Chambre d'agriculture et Bio en Grand Est.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer le programme d'actions 2019/2020 relatif à la stratégie de développement d'une agriculture locale durable et innovante,

- à accomplir et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté

22 Avis préalable dans le cadre de la vente d'un foncier par l'Eurométropole sis Place de l'abattoir (article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales).

Il est demandé au Conseil d'approuver le projet d'implantation de la brasserie PERLE place de l'abattoir et d'émettre un avis favorable à la conclusion de la vente d'un foncier d'environ 58 ares formé par les parcelles suivantes :

Commune de Strasbourg- place de l'abattoir
section LD n° 829 d'une surface de 31,23 ares
section LD n° 831 d'une surface de 18,61 ares
section LD n° 667 d'une surface de 2,18 ares
section LD n°628 d'une surface de 0,04 ares
section LD n° 841/97 d'une surface de 6,37 ares
section LD n° 836/97 d'une surface de 0,23 ares
section LD n° 840/97 d'une surface de 0,01 ares
section LD n° 837/97 d'une surface de 0,01 ares

Adopté

23 Extension du Lieu d'Europe : Création d'une salle de conférences, rénovation de la maison du gardien, réaménagement ponctuel de la Villa Kayserguet.
- Concours de Maîtrise d'œuvre.
- Désignation.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'opération d'extension et réorganisation du Lieu d'Europe pour un montant de 3 800 000 TTC conformément au programme.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer et exécuter tous les actes en résultant,
- à signer la demande de permis de construire,
- à solliciter auprès des différents partenaires les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Il est aussi demandé au Conseil de désigner :

Conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres composant le jury du concours de maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle de conférences et la réorganisation du Lieu d'Europe :

Titulaires :

Nawel RAFIK-EL MRINI
Nicole DREYER
Jean-Baptiste MATHIEU
Marie-Dominique DREYSSE
Thierry ROOS

Suppléants :

Christel KOHLER
Maria-Fernanda GABRIEL-HANNING
Françoise WERCKMANN
Mina BEZZARI
Pascale MANGIN

La prime maximale allouée aux candidats sélectionnés pour remettre un projet est fixée à 15 000 € TTC.

Adopté

24 Attribution de subventions en soutien à des actions à vocation européenne et internationale.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

Pour le Pôle Solidarité et Partenariats internationaux :

- le versement d'une subvention de 3 500 € pour le Collège de l'Esplanade au titre de son échange avec Vologda ;
- le versement d'une subvention de 3 000 € pour le Collège de l'Esplanade au titre de son échange avec Nankin ;
- le versement d'une subvention de 4 000 € pour les Centres internationaux francophones des Lions Club de France ;
- le versement d'une subvention de 4 500 euros pour le Sporting Strasbourg Futsal ;
- le versement d'une subvention de 1 000 € au Gym Suc.

Pour le Pôle Europe :

- le versement d'une subvention de 1 000 € pour l'association Centre européen de la Consommation ;
- le versement d'une subvention de 2 000 € pour l'association Centre d'information sur les institutions européennes ;
- le versement d'une subvention de 12 180 € pour l'association Passages ;
- le versement d'une subvention de 10 000 € pour l'association Kartier Nord ;
- le versement d'une subvention de 4 000 € pour l'association Maison des Jeux ;
- le versement d'une subvention de 2 000 € pour l'association Makers for Change ;
- le versement d'une subvention de 3 000 € pour l'association Maison de l'Europe Strasbourg-Alsace ;
- le versement d'une subvention de 2 500 € pour l'Association Migration Solidarité et Echanges pour le Développement ;
- le versement d'une subvention de 3 000 € pour l'association Unir l'Europe ;
- le versement d'une subvention de 2 000 € pour l'association Voix de Stras ;
- le versement d'une subvention de 10 000 € pour l'association Kalisto ;
- le versement d'une subvention de 5 300 € pour l'association Inana- Inclusion and Art Network ;
- le versement d'une subvention de 6 300 € pour l'association Erasmus Student Network ;
- le versement d'une subvention de 1 000 € pour l'association Parcours le Monde- Grand Est.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté

25 Projet citoyen pour lutter contre le discours de haine.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la publication par la ville de Strasbourg sur son site Internet et les réseaux sociaux des projets proposés par les associations locales pour développer le Mouvement contre le discours de haine,

- l'organisation par la ville de Strasbourg d'un vote en ligne visant à sélectionner parmi les projets proposés par les associations strasbourgeoises ceux qui bénéficieront d'un soutien financier,

- l'octroi d'un soutien financier aux trois projets obtenant le nombre le plus important de suffrages selon la répartition suivante :
  - 1er projet : 6 000 €,
  - 2eme projet : 2 000 €,
  - 3eme projet : 2 000 €,

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à mettre en œuvre le dispositif proposé.

Adopté

26 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Association Karaïb'vibe	500 €
Association des Résidents de l'Esplanade	2 500 €
Association pour la création de l'Institut Européen d'Ethique Alimentaire	40 000 €
Association Alexis & Co	1 000 €
Les Talents de Hautepierre	1 000 €
Compagnie Mémoires Vives	60 000 €
Association des Locataires et Résidents du Stockfeld	500 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

27 Attribution de subventions au titre des solidarités.

Il est demandé au Conseil d'allouer les subventions suivantes :

1. Banque alimentaire du Bas-Rhin pour la lutte contre la faim Fonctionnement	72 500 €
2. Tremplin Neuhof Fonctionnement	30 500 €
3. Home Protestant Fonctionnement de l'accueil de jour	75 000 €
4. Entraide le Relais Fonctionnement de l'accueil de jour	107 500 €
5. Croix rouge française – HUDA Accueil et accompagnement des familles roms	190 000 €
6. Accueil sans frontières 67 Hébergement des familles vulnérables	150 000 €
7. Fédération de charité Caritas Alsace Hébergement des familles vulnérables	350 000 €
8. Association Antenne mouvement d'accueil, d'information et de soutien Bureau d'accueil	4 000 €
9. Home Protestant Fonctionnement de la micro-crèche	14 000 €
10. Plurielles Fonctionnement	5 500 €
11. GIP Formation continue t insertion professionnelle Alsace Professionnalisation des bénévoles de cours de français langue étrangère	4 500 €
12. Centre socio culturel de la Robertsau - L'Escale Parcours linguistique	3 500 €
13. Association du centre socio culturel de l'Elsau Parcours linguistique	5 500 €
14. Union départementale consommation logement et cadre de vie UD CLCV Parcours linguistique	600 €
15. Union féminine civique et sociale familles rurales Parcours linguistique	2 000 €
16. Vivre Parcours linguistique	6 000 €
17. Contact et promotion Parcours linguistique	16 200 €

18. Plurielles Parcours linguistique	10 300 €
19. Association du centre socioculturel de la Meinau Parcours linguistique	3 500 €
20. Association des résidents de l'Esplanade Parcours linguistique	1 000 €
21. Jeunes équipes d'éducation populaire - JEEP Parcours linguistique	2 500 €
22. Association du centre social et culturel de la Montagne Verte Parcours linguistique	3 500 €
23. Association du centre social et culturel Victor Schoelcher Parcours linguistique	10 600 €
24. Club loisirs GEM 67 Fonctionnement	15 000 €
25. Fédération des aveugles Alsace Lorraine Grand Est Fonctionnement	20 000 €
26. La nuit du handicap La nuit du handicap	2 000 €
27. Vue (d')ensemble Stras DV	7 000 €
28. Vue (d')ensemble Le festival du film et du livre audio « Ecoutons voir »	2 000 €
29. Skat à Koenigshoffen Club séniors	1 550 €
30. Joie de vivre Club séniors	2 300 €
31. Association défense et promotion du Schluthfeld Club séniors	3 320 €
32. Association familiale, sociale et culturelle Rencontre 3ème âge Neuhof Stockfeld Club séniors	7 400 €
33. Club du 3ème âge de l'Orangerie Club séniors	6 630 €
34. Les amis des services des personnes âgées des hôpitaux universitaires de Strasbourg - ASPAH Club séniors	2 600 €
35. Association du foyer paroissial Saint-Louis Strasbourg Robertsau Investissement	117 400 €
Total	1 255 900 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

28 Attribution de subventions aux associations gestionnaires d'établissement-s d'accueil de la petite enfance.

Il est demandé au Conseil d'allouer les subventions suivantes :

1	Jardin d'enfants Rudolf Steiner - Centre européen d'éducation	7 537 €
2	Jardin d'enfants l'Envol - Institution protestante pour déficients auditifs - Le Bruckhof	4 548 €
3	Jardin d'enfants Les tout petits d'Alsace - Association les jeunes filles de St Maurice	22 280 €
4	Jardin d'enfants La buissonnière de l'Aar	6 548 €
5	Jardin d'enfants Play group - Le cercle international	19 404 €
6	Jardin d'enfants Renouveau Gan Chalom	14 756 €
7	Crèche parentale Baby-boom	513 €
8	Crèche parentale La petite bulle	744 €
9	Crèche parentale La luciole	464 €
10	Crèche parentale La chenille	662 €
11	Crèche parentale Les fripouilles	1 303 €
12	Crèche parentale Le petit prince	1 031 €
13	Crèche parentale La toupie	520 €
14	Crèche parentale La flûte enchantée	476 €
15	Crèche parentale La petite jungle	1 415 €
16	Crèche parentale La souris verte	683 €
17	Crèche parentale La petite table ronde	516 €
18	Crèche parentale Les pitchoun's	1 143 €
19	Crèche parentale Le nid des géants	3 752 €
20	Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)	6 036 €
21	Association de gestion des équipements sociaux (AGES)	2 531 €
22	Association Halt'jeux	333 €
23	Association générale des familles (AGF)	249 €
24	Centre socioculturel du fossé des treize	320 €
25	Association Les p'tits petons	702 €
26	Association Jeunesse Loubavitch	2 118 €
27	Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis de Strasbourg et environs (AAPEI)	2 219 €

Adopté

CULTURE ET SPORT

29 Signature de la convention de partenariat pluriannuel entre l'Etat-Direction régionale des affaires culturelles Grand Est, la ville de Strasbourg et la Compagnie Tangram pour la période 2019-2021.

Il est demandé au Conseil d'approuver le partenariat pluriannuel avec l'Etat et la compagnie Tangram qui prévoit le versement par la Ville d'une subvention de 18 000 € par an à cette association en vue de réaliser ses objectifs.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes, contrats et avenants afférents.

Adopté

30 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

FONCTIONNEMENT

Accélérateur de particules	10 000 €
Accélérateur de particules	20 000 €
AvLab	30 000 €
Dodékazz	7 500 €
Fédélab	3 000 €
Accès-Soir	6 000 €
Atelier du Premier Acte	6 000 €
Le Talon Rouge	6 000 €
Actémothéâtre	4 000 €
L'Imaginaire Musique d'Idées	8 000 €
Accord et Fugue à St Thomas	2 000 €
Musique et Orgues de l'Eglise Réformée St Paul	1 000 €
Ensemble Volutes	2 500 €
Voix et art sacré	2 200 €
Association culturelle de la paroisse protestante St Pierre le Jeune	2 500 €
LVMSC - Lovemusic	4 000 €
Arts et Lumières en Alsace	3 000 €
U.T.	8 000 €
Les Sphères vocales	4 000 €

Labfilms	5 000 €
Artenréel – Info Conseil Culture	10 000 €
Académie Rhénane	1 000 €
Université de Strasbourg –Unistra Fac de Droit	6 000 €
Maison de l'Amérique Latine	4 250 €
Brin de folie	3 000 €
Brindisi	4 100 €
Centre musical de la Krutenau	2 000 €
Massiv'Artem	1 200 €
ALIR	10 000 €

INVESTISSEMENT

Le Faubourg	8 735 €

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

31 Cession à titre gratuit de gradins propriété de la Ville à une compagnie de danse.

Il est demandé au Conseil d'approuver la cession à titre gratuit des gradins du Maillon dont la valeur est estimée à 5 000 € à l'association MAQAMAT BEIT EL RAQS dont le siège est à Baakline au Liban.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes et conventions afférents à cette cession à titre gratuit.

Adopté

32 Dispositif annuel d'accueil en résidence par le Shadok des associations AVLab, les Ensembles 2.2, les Films du spectre, Hackstub et Longevity.

Il est demandé au Conseil d'approuver les résidences bilatérales avec les associations et dans les conditions suivantes :

	Un apport en coproduction	Un suivi du développement du projet associatif	L'aide d'un prestataire spécialisé dans le développement et l'accompagnement des structures culturelles (valorisée à 5 000 €)	Durée de la convention
AVLAB	5 000 €	oui	non	31 décembre 2019
les Films du spectre	5 000 €	oui	non	31 décembre 2019
Hackstub	2 000 €	oui	oui	31 décembre 2019
Longevity	2 000 €	oui	oui	31 décembre 2019
les Ensembles 2.2	2 000 €	oui	oui	31 décembre 2019

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer ces conventions.

Adopté

33 Attribution de subventions pour la pratique en amateur et projets en direction du développement des publics.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

Association pour la création et l'animation musicale (APCAM)	1 000 €
Les Colibris	9 000 €
Jouteurs en place	1 000 €
Orchestre symphonique des jeunes de Strasbourg	2 500 €
Orchestre d'Harmonie Caecilia	14 000 €
Strasbourg Brass Band	2 500 €
Association européenne musique à l'hôpital	3 000 €

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

COMMUNICATION

34 Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Strasbourg pour les exercices 2012 et suivants.

Il est demandé au Conseil de prendre acte des observations définitives de la CRC Grand Est relatives à l'examen de la gestion de la commune de Strasbourg pour les exercices 2012 et suivants.

Prend acte

Interpellations

35 Interpellation de Jean-Philippe VETTER : Contre la mendicité agressive et organisée, nous demandons des actions concrètes.

Le texte et la réponse figurent en annexe.

36 Interpellation de Thierry ROOS : Du stationnement pour tous !

Le texte et la réponse figurent en annexe.

QUESTION D'ACTUALITE SUR LA SUPPRESSION DE L'ENA

ROLAND RIES

ORIGINAL SIGNE

Annexes au compte-rendu sommaire :

- **interpellations,**
- **détail des votes électroniques.**

Annexe au compte-rendu sommaire

du Conseil Municipal

du 29 avril 2019

Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Interpellations

35 Interpellation de Jean-Philippe VETTER : Contre la mendicité agressive et organisée, nous demandons des actions concrètes.

M. le Maire :

La parole est à Monsieur Vetter.

M. Vetter :

Merci, Monsieur le Maire.

Depuis plusieurs années les commerçants strasbourgeois sont confrontés à de nombreuses difficultés. Sur des sujets fondamentaux comme l'accessibilité de Strasbourg, le stationnement, l'attractivité du centre-ville ou la mendicité agressive et organisée, de nombreux commerçants ont le sentiment que leur avis n'est pas assez pris en compte.

Pour les commerçants et restaurateurs de Strasbourg qui donnent de leur temps et de leur cœur pour faire rayonner notre centre-ville, la mendicité agressive et organisée est un véritable fléau. Pour eux, comme pour les riverains, les nuisances sont quotidiennes et nourrissent chaque jour leur colère. Certains riverains songent même déménager et quitter le centre-ville. Vous conviendrez que cette situation est inacceptable.

Monsieur le Maire, vous êtes en tant que premier magistrat de la Ville, en capacité de mettre enfin un terme à de tels comportements. Les riverains et les commerçants vous pressent d'agir afin de garantir leur sécurité mais aussi promouvoir l'attractivité et l'image de la ville de Strasbourg. Ma question est simple : allez-vous prendre ce problème à bras-le-corps ?

Je vous remercie.

M. le Maire :

Robert Herrmann va répondre.

M. Herrmann :

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais avant la réponse, indiquer que d'ores et déjà dans les Dernières Nouvelles d'Alsace a été inscrit un article qui parle d'un arrêté anti-mendicité. Je voudrais

m'inscrire en faux contre cela, on parle bien d'anti-mendicité agressive. Je le précise parce qu'il y a d'ores et déjà des réactions d'associations qui légitimement considèrent que la mendicité doit être autorisée dès lors qu'elle se passe paisiblement et sans agressivité des gens, c'est bien normal. Je veux dire que ce serait inhumain d'empêcher de pauvres gens qui n'ont que cette ressource de pouvoir accéder à la mendicité. Mais là on parle bien de mendicité agressive, c'était d'ailleurs votre propos et je vais donc y répondre.

Réponse :

Je vous remercie pour votre interpellation qui porte sur la question de la mendicité agressive et organisée dans notre ville, interpellation qui me permet de faire le point sur ce sujet car, en effet, on observe dans ce domaine une aggravation inquiétante des difficultés rencontrées en centre-ville et notamment pendant les périodes estivales et touristiques ainsi que sur les axes les plus fréquentés de notre ville.

Vous avez raison, ces situations constituent pour de nombreux riverains, commerçants, visiteurs de la ville de véritables nuisances, parfois quotidiennes et continues, à l'image de ce qui s'est récemment passé place du marché Neuf, notamment avec la mobilisation des habitants du secteur, on pourrait dire également des commerçants. Le centre-ville est de plus en plus exposé à des troubles à la tranquillité qui produisent des réclamations croissantes de la part de nos concitoyens.

Toutefois, il convient d'être prudent dans les termes utilisés et dans la manière dont on qualifie et présente les choses car le sujet est particulièrement complexe.

On le sait, les personnes en errance représentent une population attirée naturellement vers le centre-ville des grandes agglomérations. Commerces, lieux de fort passage et sources de rémunération sont les points d'attractivité de ces publics hétérogènes qui répondent à des situations sociales, administratives ou encore comportementales diverses.

A ce titre, la Ville engage de nombreuses actions à vocation préventives pour prendre en charge et accompagner les personnes en errance : ouverture de lieux d'accueil diurnes et nocturnes, travail de proximité et de fond mené notamment par les maraudes sociales et avec un soutien aux personnes.

Ces diverses situations appellent des réponses de type sociales et d'autres de type plus répressives, dans le cadre notamment de comportements agressifs ou d'états d'ivresse publique et manifeste.

La mendicité, en tant que telle, ne constitue pas, faut-il le rappeler, une infraction. C'est bien la mendicité agressive, caractérisée par des menaces plus ou moins exprimées, qui peut être réprimée lorsque les victimes déposent plainte.

Dans les comportements constatés, certaines circonstances caractérisent les troubles dénoncés par les riverains. On note particulièrement la surconsommation d'alcool sur l'espace public et la présence de chiens, à la fois moyen d'encourager le don grâce à un capital sympathie de ces animaux mais également moyen de dissuasion et de protection de leurs maîtres, en particulier la nuit.

La mendicité agressive et organisée doit être combattue car elle contrevient gravement à la libre circulation des personnes et altère le sentiment de sécurité sur des espaces pourtant dédiés pour être partagés dans le cadre d'une jouissance harmonieuse, favorisant la déambulation et le commerce.

Les lieux de regroupements sont connus mais leur fréquentation varie en fonction des saisons.
Des textes répressifs existent pour réprimer les excès dès lors que les situations ne constituent pas uniquement de la mendicité mais qu'elles sont accompagnées d'infractions contraventionnelles ou délictuelles qui peuvent être relevées par la police nationale comme par la police municipale.

Plusieurs arrêtés municipaux ont déjà été pris sur le centre-ville dans le cadre des pouvoirs de police du maire pour endiguer les troubles constatés. La consommation d'alcool sur la voie publique en journée a été interdite depuis 2013, en période touristique et sur les parcs, étendue depuis 2016 à un périmètre élargi dans la Grande Ile.

Des patrouilles de la Police nationale et de la Police municipale, parfois même mixtes, assurent une présence dissuasive et vont quotidiennement au contact des groupes.

Les signalements et doléances des riverains parviennent et sont traités par différents services de la Ville. Ainsi, dans le périmètre de la Grande Ile, la police municipale est intervenue à 1 296 reprises en 2018 et pendant le premier trimestre 2019 sur la problématique des marginaux et publics en errance. Elle a dressé plus de 300 verbalisations sur les ivresses publiques et manifestes, la consommation d'alcool sur la voie publique ou les chiens non tenus en laisse.

Il est à noter que le problème des groupes organisés, spécialisés dans le stationnement des véhicules mais aussi dans une attitude inspirant la grande pitié, répondant à des logiques plus mafieuses qui ont été soulignées et qui relèvent de procédures judiciaires complexes. Peu de constats sont réalisés, du fait de leur mobilité et de leur habitude à cesser le trouble le temps de la présence policière sur place. J'ai rappelé et je rappellerai une nouvelle fois à la nouvelle Directrice départementale de la sécurité publique, Madame Annie BREGAL, que les services de l'Etat doivent également s'attacher à mieux analyser et à s'attaquer plus spécifiquement à cette problématique.

Par ailleurs, je pense qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion profonde sur les aspects psychiatriques. Dans les villes, il y a en effet de plus en plus de personnes à la rue avec des problèmes de santé mentale, comme par exemple, cela existe dans notre ville d'une manière plus importante aujourd'hui, le syndrome de Diogène. Il y a là je crois un véritable travail à mener sur le fond.

Quoiqu'il en soit, Monsieur le Conseiller, sachez que nos forces de police sont pleinement engagées sur ce type d'interventions mais nous ne pouvons hélas pas monopoliser plus encore les forces de police municipale déjà très sollicitées sur de nombreuses autres missions. J'insisterai néanmoins pour qu'il y ait davantage d'opérations menées conjointement avec la police nationale.

Toutefois, je partage votre constat et je travaille, en lien avec les services de la police municipale, sur les actions à mettre en œuvre pour limiter les points de fixation au centre-ville ainsi qu'à engager une véritable réflexion en lien avec les services de l'Etat pour mieux prévenir et mettre fin à ce type de nuisances.

A cette fin, je peux vous annoncer qu'un arrêté en date du 25 avril dernier portant interdiction d'activités constitutives d'atteintes à la tranquillité publique et à l'ordre public sur le territoire limité a été pris en vue d'endiguer ce phénomène et ces troubles à l'ordre public. Cet arrêté a valeur de test, il cible uniquement, sur la période d'avril à septembre et de novembre à décembre, trois secteurs précis à savoir la place du Marché Neuf, la place du Temple Neuf et la rue des Grandes Arcades.

Il permet de donner une base légale à l'intervention des forces de l'ordre dès lors qu'il sera constaté une occupation de manière prolongée de la voie publique accompagnée de sollicitations agressives à l'égard des passants, de nature à entraver la libre circulation des personnes et en présence de chiens, ceux-ci même tenus en laisse, et avec la constatation de fortes nuisances sonores. Nous verrons dès cet été si ce type d'arrêté, dont j'avais demandé la mise en place dès la montée en puissance de ces difficultés, produit, en effet, les effets escomptés.

Enfin, il s'agit aussi bien sûr de faire ce travail en coordination avec les services sociaux en charge de l'accompagnement de ces personnes et qui, je voudrais leur rendre ici hommage, font un travail remarquable tout au long de l'année au service des publics à la rue et en errance.

J'espère avoir répondu, Monsieur le Conseiller, à vos interrogations sur ce sujet.

Monsieur le Maire, si vous le permettez puisqu'on parle de problèmes de sécurité, je voudrais une nouvelle fois adresser des remerciements à la police nationale pour la maîtrise exceptionnelle de la manifestation qui comportait de nombreuses personnes violentes jeudi, je ne fais évidemment pas l'amalgame entre gilets jaunes et gens violents mais il est vrai que dès le départ de la manifestation un certain nombre de gens avaient l'intention d'en découdre et la décision du Préfet d'interdire, pour la première fois d'ailleurs, la manifestation au centre-ville et l'action de la police et de la gendarmerie nous a permis de pouvoir rouvrir le soir malheureusement, tardivement, un centre-ville en état intact.

Cette réponse est suivie d'un échange.

36 Interpellation de Thierry ROOS : Du stationnement pour tous !

M. le Maire :

La parole est à Monsieur Roos.

M. Roos :

Merci, Monsieur le Maire,

Lors du dernier Conseil municipal, nous évoquions ici la crise du climat, en appelant à des changements de comportements citoyens dans les mobilités privées et professionnelles, qui pour 70 % des usagers sont encore aujourd'hui incontournables. A la question que je vous posais sur la flambée des tarifs et "forfaits post-stationnement" du stationnement en surface, en disparition progressive au centre-ville pour laisser la place à la jungle des mobilités confuses, vous me répondiez : « les parkings en ouvrages sont là pour y remédier »... De la brioche Monsieur le Maire !

En effet, malgré vos promesses de construire plus de parkings en ouvrage, notamment dans le quartier impérial, ce qui aurait permis d'apaiser la circulation en hyper centre et de régler le problème du dernier kilomètre, et je pense à l'avenue des Vosges, à dix mois de la fin de votre deuxième mandat consécutif, rien n'a été entrepris pour la réalisation de tels ouvrages, ce que vos prédécesseurs avaient eux tous anticipés.

Je veux, pour illustrer mes propos, citer en exemple le Parking Coubertin, une de vos rares réalisations en la matière. Devant la piscine du Wacken (en zone verte non constructible et sanctuarisée, dois-je le rappeler) les usagers de la piscine et de l'île aux sports disposaient de 220 places dans le stationnement en surface et gratuites.

Malgré mes interventions répétées ici en faveur d'un grand parking public et souterrain sous la phase 1 du projet archipel, en lien avec l'entrée Nord de la ville, le tram et le quartier d'affaires qui accueillera des milliers d'employés et à la demande évidente des entreprises de disposer de plus de stationnement pour le confort de leurs salariés difficiles à retenir à Strasbourg, vous avez permis la construction du silo Coubertin d'abord d'une capacité de 532 places puis après modification (et sans notre avis) pour une capacité de 746 places, 10 millions d'euros, 24 000 m², d'où un gain conséquent de plus de 500 places par rapport à la situation précédente.

Mais sur ces places payantes au profit de Parcus, qui a fait la bonne opération, 700 ont été réservées et à juste titre aux grandes entreprises, qui exigent que leurs salariés et visiteurs aient la possibilité de stationner. Tout le monde n'a pas ce privilège et au final, il va rester aux Strasbourgeois et autres entreprises indépendantes du quartier, aux heures d'ouverture permettant le parking relais, le travail et la pratique du sport le jour comme il se doit, une quarantaine de places, les miettes de la brioche...
C'est donc une opération privant avant tout les Strasbourgeois, qui financent par leurs

impôts ces infrastructures, tout comme au parking-relais Boecklin dont un tiers des places sont réservées au consulat de Turquie.

Face à cette incroyable situation et au regard de vos promesses et des véritables besoins de stationnement à l'entrée de la ville et non au cœur de la ville, je vous propose donc de prévoir dans le projet Archipel 2, comme je vous l'avais proposé pour la phase 1, un vrai et grand parking souterrain, sous une large dalle commune soit au niveau 0 et 1, permettant l'accès à ce grand centre d'affaire indispensable au rayonnement de notre ville et capitale internationale, au PEX drainant largement au-delà de la région, pour les Strasbourgeois et usagers du centre lui préférant souvent la zone commerciale nord en expansion menaçante pour nous et en libre d'accès.

Donnons-nous les moyens de nos ambitions et soyons attentifs aux demandes citoyennes, je crois que cela est plus que d'actualité.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci, Monsieur Roos. Je ne suis pas sûr d'arriver à vous convaincre que ce que nous faisons en matière de stationnement, ce n'est pas de la brioche et encore moins des miettes de brioche.

Réponse :

Monsieur le Conseiller,

Je voudrais d'abord vous rappeler que la question du stationnement, mais vous devriez le savoir enfin je pense, est indissociable des politiques de mobilités et de lutte contre la pollution mises en œuvre dans toutes les grandes villes de France, mais aussi en Europe, et qui passent par une gestion raisonnée de l'espace public.

A cela s'ajoutent les contraintes imposées par le classement de plusieurs quartiers de la ville au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Tout d'abord, je le rappelle, la nécessité de partager l'espace public entre un usage qui n'est plus majoritairement automobile, la part de l'automobile dans les déplacements est tombé à 46 % environ il est donc nécessaire de développer les politiques vélo, piéton, bus, tram pour ne citer que ceux-là, je ne parle même pas des trottinettes, tout cela, évidemment aboutit aussi à des suppressions de places de stationnement sur la voirie. Ce sont donc des choix politiques forts et assumés que nous avons faits et poursuivons depuis les années 1990 en faveur de la qualité de vie des habitants et du développement des mobilités durables.

En outre, sachez que l'offre en places de stationnement reste large hors voirie : que ce soit les P+R en entrée de ville avec poursuite de son trajet en transports en commun, ou les autres parkings existants, qui permettent un stationnement de courte, moyenne ou longue durée selon leur implantation dans la ville. Ce sont donc autant d'alternatives au stationnement en voirie.

S'agissant de la question de la création de nouveaux parkings en cœur de ville, sachez tout d'abord que cela nécessite un travail de plusieurs années pour trouver un site cohérent, on le voit bien. Ainsi, nous avons trouvé une forme de consensus, me semble-t-il, pour un parking dans un secteur qui en était dépourvu, sous la place de l'Université et je pense que le travail de préparation de ce projet est aujourd'hui bien avancé.

A cette fin, je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'une concertation aura lieu en septembre suite à une délibération commune du Conseil municipal et du Conseil de l'Eurométropole qui devraient se tenir en juin prochain.

En résumé, les procédures sont longues, compliquées mais nous avançons. Ce choix d'implantation est très important et le travail préparatoire permet d'éviter de faire des erreurs qui impacteront les décennies à venir.

A présent, permettez-moi de vous répondre concernant le parking Coubertin, vous avez l'air de vous être focalisé là-dessus, le parking Coubertin au Wacken. En premier lieu, je voudrais vous préciser que cet équipement ne se situe pas en zone sanctuarisée, comme vous l'indiquez pourtant.

Je vous le rappelle, le silo Coubertin est un projet privé financé par le Crédit Mutuel et Parcus, pas par les impôts des contribuables. Soyons clairs et évitons les contrevérités. Par ailleurs, les usagers de la piscine disposent encore de 150 places gratuites et ce malgré l'implantation du silo.

Le silo répond en fait aux besoins de stationnement d'Euroinformation et d'Adidas mais le Crédit Mutuel a proposé que ce parking soit mutualisé avec d'autres besoins, comme par exemple les visiteurs des matches de la SIG qui arrivent lorsque les places des employés de bureaux auront été libérées.
Le foisonnement, en d'autres termes, fait partie de ces principes modernes de partage du stationnement qui doivent entrer de plus en plus dans les mœurs.

Plus largement, sous Archipel 1, ce sont plus de 1 000 places de stationnement qui sont réalisées, très au-delà des exigences minimales du PLUi mais tout en respectant les seuils supérieurs recommandés par le même PLUi : un équilibre entre places de stationnement nécessaires ou suffisantes et limitation de leur nombre pour ne pas générer trop d'attractivité routière car évidemment l'offre de stationnement a une incidence sur le choix modal de nos concitoyens notamment lorsqu'ils sont à l'extérieur de Strasbourg et qu'ils viennent travailler à Strasbourg.

Pour rappel également, la nappe phréatique au Wacken est très proche, vous devez le savoir, de la surface du sol et si le premier niveau de parking est économiquement encore supportable - bien que déjà partiellement cuvelé -, le deuxième devient

extrêmement coûteux, coût répercuté nécessairement sur les prix de sortie. Le choix de réaliser des silos est une réponse à cette problématique.

Sur Archipel 1, chaque entreprise a néanmoins ses propres parkings, les places étant gérées par mutualisation et foisonnement entre résidents et employés. Les contraintes de sécurité liées à la spécificité d'Euroinformation ont limité ces pratiques et nécessité la construction du parking Coubertin par ricochet. Le Crédit Mutuel a su toutefois apporter des propositions permettant à l'ensemble du quartier de profiter de cet équipement également.

Sur Archipel 2 puisque vous faites des propositions sur Archipel 2, la création de silos sera privilégiée, sans toutefois que restent imposées aux entreprises ou promoteurs l'obligation de construire autant de parkings que possibles en socle de leurs emprises.

Le principe de dalle style « La Défense » a démontré combien il rendait aride la ville. Ainsi, le choix sur Archipel est de coller au sol, et de développer dès que possible des espaces de vie paysagers et agréables en rez-de-chaussée et aux alentours avec la présence d'équipements de proximité répondant aux besoins d'un secteur multifonctionnel. Ainsi, le choix de positionner le stationnement uniquement en socle, sous les bâtiments, et non en surface, permet de mailler l'espace urbain d'espaces naturels.

Enfin, j'ajoute que la desserte du quartier Wacken et du quartier Archipel est très largement assurée par notre réseau de transport, encore renforcée par l'arrivée du BHNS Gare-Wacken avant la fin de l'année 2019.

Voilà les réponses que je voulais vous donner, notamment et précisément sur le parking Coubertin puisque cela a été un des sujets que vous avez abordé dans votre interpellation.

Cette réponse est suivie d'un échange.

ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

29 AVRIL 2019

Détails des votes électroniques

Jeanine BUCHI
Direction Conseil, Performance et Affaires Juridiques
Service des Assemblées

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2019 – Point n°1

Passation d'avenants et attribution de marchés.

Pour	Contre	Abstention
53	0	0

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste , MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMITT-Michael

CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2019 - Point 7

Avis de la ville de Strasbourg concernant la vente par la paroisse catholique Saint Louis de la Robertsau de trois parcelles de terrain.

Pour	**40**	**AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BUFFET-Françoise, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMITT-Michael**
Contre	**0**	
Abstention	**11**	**BEZZARI-Mina, OZENNE-Pierre, CALDEROLI-LOTZ-Martine, MAURER-Jean-Philippe, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHULTZ-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe**

CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2019 - Point 8

Acquisition par la ville de Strasbourg d'une parcelle auprès de la Fabrique Paroissiale Catholique de la Robertsau rue Boecklin à Strasbourg Robertsau.

Pour	**39**	**AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BUFFET-Françoise, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMITT-Michael**
Contre	**0**	
Abstention	**11**	**BEZZARI-Mina, OZENNE-Pierre, CALDEROLI-LOTZ-Martine, MAURER-Jean-Philippe, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHULTZ-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe**

CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2019 - Point 9

Vente d'un terrain "Porte des Romains" à Strasbourg Koenigshoffen (lieudit : rue de la Charmille), à l'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du tour de France, pour la réalisation d'un centre de formation.

Pour

55

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CALDEROLI-LOTZ-Martine, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste , MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

1

SCHAFFHAUSER-Jean-Luc

Conseil municipal du 29 avril 2019 - Point 9 de l'ordre du jour :

Vente d'un terrain "Porte des Romains" à Strasbourg Koenigshoffen (lieudit : rue de la Charmille), à l'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du tour de France, pour la réalisation d'un centre de formation.

Résultats du vote (cf. détails) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

Pour : 55+2 (*)

Contre : 0

Abstention : 1

<u>Observation</u> :

(*) Les boitiers de vote de Mme DREYSSE et M. OEHLER étaient défectueux : ils votent « Pour ».

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2019 - Point 11

Déclassement d'une emprise du domaine public sise place Adrien Zeller
à Strasbourg-Wacken – restaurant S'Wacken Hiesel.

Pour

43

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATT-Nicolas, MEYER-Paul, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François

Contre

0

Abstention

10

CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, REMOND-Thomas, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS Thierry, SCHALCK-Elsa, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe

Conseil municipal du 29 avril 2019 - Point 11 de l'ordre du jour :

Déclassement d'une emprise du domaine public sise place Adrien Zeller à Strasbourg-Wacken – restaurant S'Wacken Hiesel.

Résultats du vote (cf. détails) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

Pour : 43+1 (*)

Contre : 0

Abstention : 10

Observation :

(*) Le boitier de vote de M. MELIANI était défectueux : il vote « Pour ».

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2019 - Point 12

Reconversion de la Manufacture des Tabacs à Strasbourg :

- Adhésion de la ville de Strasbourg à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la SERS et les autres acquéreurs de volumes par voie d'avenant (...)
- Approbation de l'opération de redéploiement partiel des activités de la Haute Ecole des Arts du Rhin (...)

Pour

~~56~~

50

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, ~~BIES-Philippe~~, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, ~~DREYER-Nicole~~, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, ~~MANGIN-Pascal~~, MATHIEU-Jean-Baptiste , MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, ~~RAFIK-ELMRINI-Nawel~~, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, ~~RIES-Roland~~, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, ~~WERLEN-Jean~~, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Résultat :

Il convient de lire 50, car les membres du conseil d'administration de la SERS ne participent pas au vote. Or les membres ci-après ont appuyé par erreur sur le bouton :

M. BIES, Mme DREYER, M. MANGIN, Mme RAFIK-ELMRINI, M. RIES, M. WERLEN

Robert RADICE
Directeur
Conseil Performance
et Affaires Juridiques

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2019 - Point 13

Avis sur le lancement d'une consultation par appel à projets pour la réalisation d'un pôle de loisirs urbains dans le secteur des Halles à Strasbourg.

Pour

33

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste , MATT-Nicolas, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Contre

2

CUTAJAR-Chantal, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc

Abstention

22

BARSEGHIAN-Jeanne, BEZZARI-Mina, OZENNE-Pierre, CALDEROLI-LOTZ-Martine, DREYSSE-Marie-Dominique, JUND-Alain, KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, REMOND-Thomas, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SENET-Eric, TARALL-Bornia, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, ZUBER-Catherine

Conseil municipal du 29 avril 2019 - Point 13 de l'ordre du jour :

Avis sur le lancement d'une consultation par appel à projets pour la réalisation d'un pôle de loisirs urbains dans le secteur des Halles à Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

Pour : 33+1 (*)

Contre : 2 (**)

Abstention : 22

<u>Observation</u> :

(*) Le boitier de vote de M. MELIANI était défectueux : il vote « Pour ».

(**) Mme CUTAJAR a fait une erreur de vote : elle souhaitait voter « Pour »

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2019 - Point 14

Plan patrimoine Eurométropole - Avis préalable (article L 5211-57 du Code général des collectivités territoriales) à la vente par l'Eurométropole de Strasbourg de l'immeuble situé 4 rue des Aulnes à Strasbourg-Neudorf.

Pour	**35**	**AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, JUND-Alain, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe**
Contre	**1**	**SCHAFFHAUSER-Jean-Luc**
Abstention	**8**	**JURDANT-PFEIFFER-Pascale, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, ROBERT-Jean-Emmanuel, SENET-Eric, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER Catherine, LOOS-François**

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2019 - Point 15

Cession du lot de chasse n°1 "Strasbourg-Robertsau" et modalités de relocation à l'issue du classement en Réserve naturelle nationale.

Pour

43

BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste , MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Contre

0

Abstention

1

SCHULTZ-Eric

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2019 - Point 16

Attribution de subventions ~~au Parc Naturel des Vosges du Nord~~,
~~à l'Université de Strasbourg et~~ **aux Amis du Zoo de l'Orangerie.**

Pour	**38**	AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste , MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMEL-Elisabeth, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François
Contre	**12**	BARSEGHIAN-Jeanne, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, DREYSSE-Marie-Dominique, JUND-Alain, RAMDANE-Abdelkarim, REMOND-Thomas, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMITT-Michael
Abstention	**6**	CUTAJAR-Chantal, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, SCHALCK-Elsa, SENET-Eric, WERCKMANN-Françoise

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2019 - Point 16

Attribution de subventions **au Parc Naturel des Vosges du Nord**, **à l'Université de Strasbourg** ~~et aux Amis du Zoo de l'Orangerie~~.

Pour	Contre	Abstention
56	0	0

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste , MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMITT-Michael

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2019 - Point 20

Soutien aux acteurs de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire.

Pour ~~46~~ 45	AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ~~ZUBER-Catherine~~, SCHMITT-Michael
Contre 1	SCHAFFHAUSER-Jean-Luc
Abstention 0	

Conseil municipal du 29 avril 2019 - Point 20 de l'ordre du jour :

Soutien aux acteurs de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 46-1 (*)

Contre : 1

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) Mme ZUBER ne participe pas au vote. Le procurant de Mme ZUBER a appuyé par erreur sur le bouton.

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2019 - Point 21

Agriculture : programme d'actions 2019/2020.

Pour	Contre	Abstention
47	0	0

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, MANGIN-Pascal, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMITT-Michael

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2019 - Point 23

Extension du Lieu d'Europe : Création d'une salle de conférences, rénovation de la maison du gardien, réaménagement ponctuel de la Villa Kayserguet - Concours de Maîtrise d'œuvre. - Désignation.

Pour

52

BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste , MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMITT-Michael

Contre

2

GANGLOFF-Camille, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc

Abstention

0

Conseil municipal du 29 avril 2019 - Point 23 de l'ordre du jour :

Extension du Lieu d'Europe : Création d'une salle de conférences, rénovation de la maison du gardien, réaménagement ponctuel de la Villa Kayserguet.
- Concours de Maîtrise d'œuvre.
- Désignation.

Résultats du vote (cf. détails) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

Pour : 52

Contre : 2 (*)

Abstention : 0

Observation :

(*) Le procurant de Mme GANGLOFF a fait une erreur : le vote devait être favorable.

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2019 - Point 25

Projet citoyen pour lutter contre le discours de haine.

Pour **51**	**BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste , MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMITT-Michael**
Contre **1**	**SCHAFFHAUSER-Jean-Luc**
Abstention **0**	

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2019 - Point 26

Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Pour	Contre	Abstention
49	0	0

BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste , MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMITT-Michael

Strasbourg.eu
eurométropole

CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2019 - Point 30

Attribution de subventions à des associations culturelles.

Pour	Contre	Abstention
51	0	0

BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste , MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMITT-Michael